

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue De Montigny Est, Montréal

Téléphone: FRontenac 2165

VOL. XIV — No 6

NUMERO-SOUVENIR

AOUT 1934

CANADA
PORT PAYÉ
POSTAGE PAID

1 c.

NO 375
MONTRÉAL

Edition du
**Programme-
Souvenir**

de la

**FETE DU
TRAVAIL
1934**

Message du Président du Conseil Central

Le travail anoblit, dit un vieil adage. Voilà pourquoi la Fête du Travail a été instituée.

C'est particulièrement la fête du travail manuel, du manieur d'outils — de l'opérateur de machine, devons-nous aussi ajouter de nos jours — dont la dignité fut longtemps méconnue depuis la fin du 18^{ème} siècle.

C'est surtout la fête du travail organisé, la fête de la conquête par les travailleurs du droit naturel à l'association si longtemps dénié par les forces du capital, voire même par les pouvoirs publics.

C'est la fête des grandes victoires du syndicalisme professionnel: droit légal à l'existence, liberté syndicale, législation remédiate des opprimés — dont la crise mondiale a malheureusement annulé de beaucoup les bons effets.

C'est aussi, par choix, la fête du syndicalisme catholique et national de ce pays, qui veut dignifier davantage encore le travail manuel, qui veut le dignifier dans tout le sens chrétien du mot, qui veut pousser plus haut et plus loin encore les conquêtes du Travail organisé!

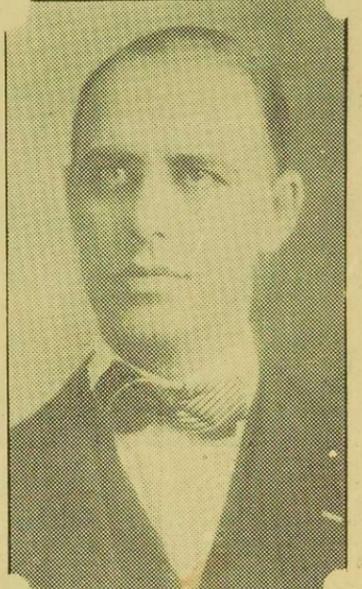
A preuve la loi de l'extension des conventions collectives de travail votée à la demande de notre mouvement par la dernière législature provinciale. Législation de haute portée sociale, stimulant et renforçant l'organisation professionnelle, l'orientant vers sa destinée naturelle: la corporation. Législation empreinte de haute charité chrétienne dont les bienfaits ne tarderont pas à atteindre un nombre sans cesse croissant de travailleurs de toutes les classes.

Fruits de la haute tenue morale de notre mouvement, de sa clairvoyance et de son esprit pratique, nos progrès indéniables depuis le commencement de la crise attestent plus que jamais, et surtout cette année, la grande mission réservée au syndicalisme catholique et national en notre pays et particulièrement dans notre métropole.

La célébration de la Fête du Travail est surtout joyeuse à ceux qui, à la fin de la semaine, touchent le salaire de leur labeur. Cette joie se mêle d'amertume pour les chômeurs quasi innombrables de cette ville. La fête de ce jour n'en est pas moins la leur, car, pour nos braves ouvriers, le travail n'est pas seulement un gagne-pain, ce fut toujours le meilleur ami.

Ouvriers, tous en foule à l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal! Que nos prières soient ardentes pour les chômeurs! Elevant bien haut nos étendards, adressons au grand Patron des ouvriers un suprême hommage de confiance en sa sollicitude particulière pour nous tous et pour nos familles!

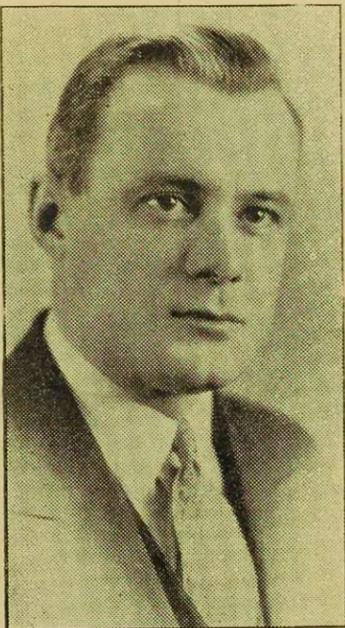
Alfred CHARPENTIER,
président.



M. ALFRED CHARPENTIER
Président du Conseil Central

MESSAGE DU PRESIDENT

de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada



RENE BENARD

N'est-ce pas ironique dans ces temps d'épreuves, où le travail, en cessant, ne peut plus gagner la vie de l'homme, de parler de fête et de se livrer à des réjouissances publiques pour glorifier l'acte par lequel le travailleur exerce son activité?

Oui: Si on s'en tient à la conception commercialisée du travail.

Non: Si on s'en tient à la conception chrétienne.

L'Economie moderne, dominée par l'échange, traite le travail d'une façon mercantile. Elle ne considère que ce qu'il coûte, que ce qu'il procure sans considérer ce qu'il est. Le travail coûte tant: il grève le prix de revient, et il est réduit à l'unité de production. C'est tout ce qu'on en fait et tout ce qu'on en dit. Pour cette économie moderne, gagner sa vie ne se mesure pas sur le coût de l'existence, mais sur le rendement que donne le travail. C'est une conception fautive et qui s'éloigne totalement de celle de la C.T.C.C.

Pour la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, le principe fondamental de la doctrine sociale, à savoir que l'homme, créé à l'image de Dieu, a une destinée éternelle, reconnaît au travail un caractère humain, une qualité morale qui l'empêche d'être considéré comme un instrument de production ou comme une marchandise. Pour le syndicalisme catholique, le travail est une activité humaine qui consiste dans l'usage des moyens dont on dispose en vue d'une production utile: "travailler", déclare le pape Pie XI, "n'est autre chose qu'appliquer ses énergies de l'esprit et du corps aux biens de la nature, ou se servir de ces derniers comme autant d'instruments appropriés". "C'est un moyen que Dieu a donné à l'homme de parfaire sa destinée terrestre et de préparer sa vie éternelle".

C'est pour avoir oublié cette vérité, qu'à l'heure présente nous sommes dans le désordre économique avec tout son cortège de misères et qu'après quatre ans, nous pouvons à peine espérer des jours meilleurs, parce que trop de gouvernants, dans le monde entier, ne veulent que réparer, non reconstruire.

Il ne suffit pas de vanter l'excellence de notre doctrine du travail, dans un temps où les métiers sont arrêtés, et où les mains des travailleurs, au lieu de manipuler les outils, sont tendues pour la charité: il faut, dans un temps où la concurrence est implacable, faire respecter la haute dignité de ce travail par l'organisation professionnelle. Nous pouvons, je crois, nous rendre ce témoignage d'avoir été fidèles à notre mission. Plus que jamais, nous avons fait appel aux ouvriers de se ranger sous notre étendard, et plus que jamais la classe ouvrière a répondu à notre appel, nous disant par ce geste, combien elle nous donnait sa confiance, combien elle espérait de nous la solution des problèmes qui l'assaillent de toute part.

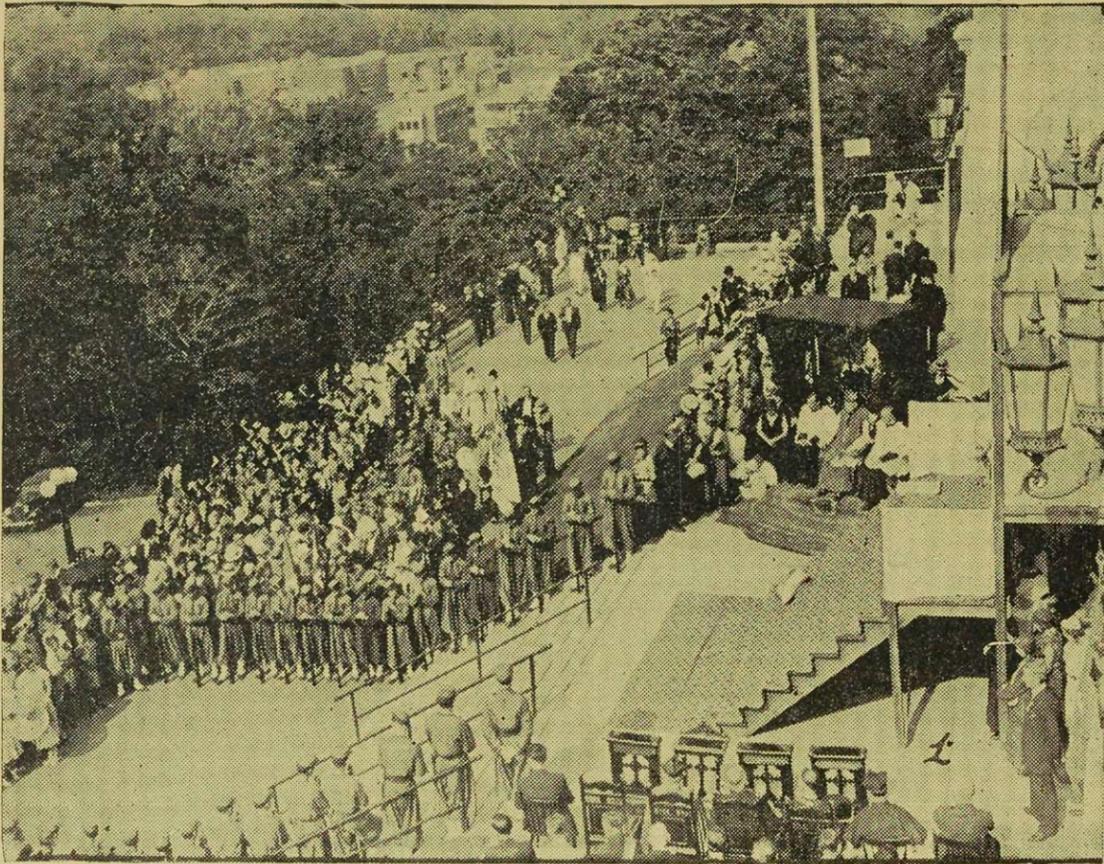
A ceux qui ont encore un emploi lucratif dans le désarroi actuel, nous souhaitons qu'ils apprécient ce grand bienfait et en remercient la Providence.

A tous les sans-travail qu'un régime économique a plongés dans la misère imméritée, a conduits à la charité organisée et à qui la fête du travail apporte le regret de voir leur métier désorganisé par le chômage, va toute notre sympathie.

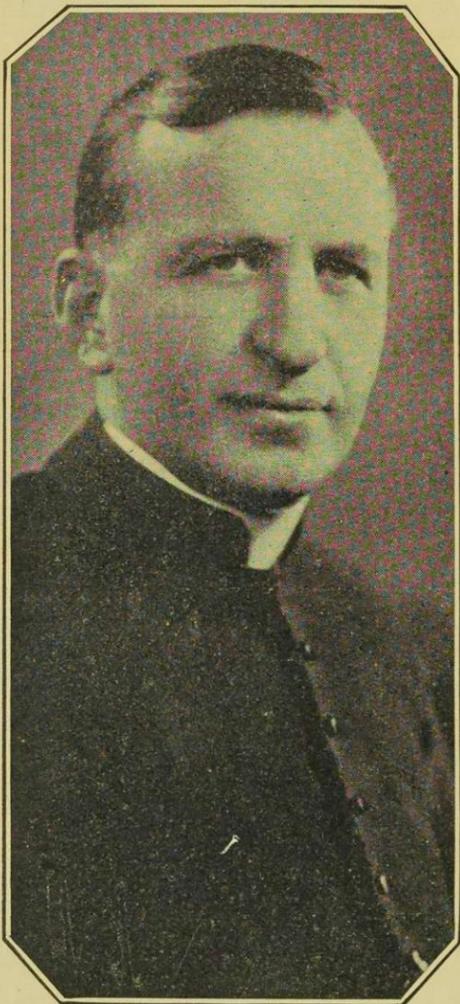
A tous les non-syndiqués, à l'occasion de cette fête, nous demandons de comprendre leur devoir de travailler en recourant à l'appui que leur offre le syndicalisme catholique, dans son programme de rénovation sociale.

A tous les unionistes, je m'unis pour glorifier le travail qui nourrit nos familles, honore nos professions, sert le bien commun et fournit à tous le moyen d'atteindre plus de bonheur, de paix et de prospérité.

René BENARD,
Président, La Confédération des Travailleurs
Catholiques du Canada.



Une Fête Religieuse du Travail à l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal.



▲
Message
de
l'Aumônier-
Général
▼

A l'oeuvre on reconnaît l'artisan; au combat, les soldats courageux; dans les épreuves, les amis sincères. Ainsi, c'est au cours de crises économiques comme celle que nous traversons que les ouvriers apprennent à apprécier, à aimer les organisations vraiment aptes à défendre leur cause et à la faire triompher.

Au cours de la présente année votre mouvement syndical catholique a remporté de grands succès. Vos effectifs ont augmenté considérablement et votre influence auprès des gouvernements, fédéral, provincial et municipal, s'exerce de plus en plus impérieusement au bénéfice de la masse ouvrière.

Ces immenses progrès n'étonnent nullement les esprits clairvoyants qui vous observent depuis des années. Un mouvement des masses ouvrières basé sur l'amour de Dieu et du prochain et soumis aux sages directions de l'Eglise ne peut faire fausse route. Il participe aux promesses du divin Ouvrier: "Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles".

L'avenir vous réserve encore de nombreuses difficultés, des jours sombres, du pain noir, peut-être. Courage et confiance! Dieu est avec vous; l'Eglise vous approuve, seconde vos efforts et vous bénit; la patrie vous est déjà reconnaissante.

Vous êtes de la grande armée des travailleurs qui conduit les peuples non pas au "grand soir" mais au grand jour d'une véritable restauration sociale.

Jean BERTRAND, ptre

Les transfuges, même enrichis, sont toujours traités avec circonspection par ceux pour qui ils ont tout renié.

L'ARGENT en BANQUE

ne prend pas de "congés"

Vous travaillez fort mais l'argent travaille plus fort si vous lui en donnez la chance. Il travaille tout le temps.

Économisez-en autant que vous pouvez et laissez-le commencer à travailler pour vous à un compte d'épargne à la plus ancienne banque du Canada.

BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1817



Siège Social
Montréal

Un million de Comptes de Dépôt
Dénotent la Confiance

Il y a 56 Succursales à Montréal et les environs.

COMPLIMENTS
de

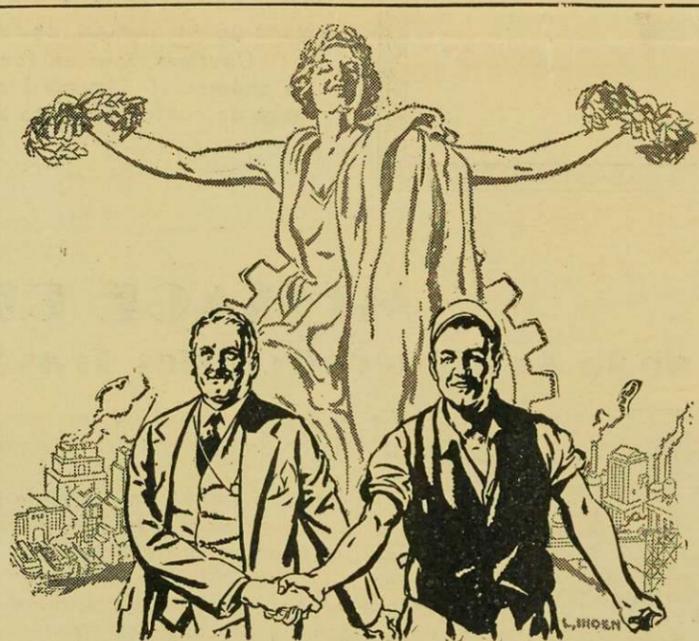
ULRIC BOILEAU, Ltée

ENTREPRENEUR GENERAL

4869 RUE GARNIER

::

MONTREAL



LE PROGRÈS

et

LA PROSPÉRITÉ

sont le fruit de la coopération dans le travail et de la constance dans la pratique de l'Économie.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

"La Grande Banque des Travailleurs"

FONDÉE EN 1846

Coffrets de sûreté à toutes les Succursales. • Service de "La Garde des titres" au Bureau Principal.

SUCCURSALES DANS TOUTES LES PARTIES DE LA VILLE.

5524



HOMMAGE
 DE LA
CITÉ DE MONTRÉAL
 AUX
SYNDICATS CATHOLIQUES - NATIONAUX



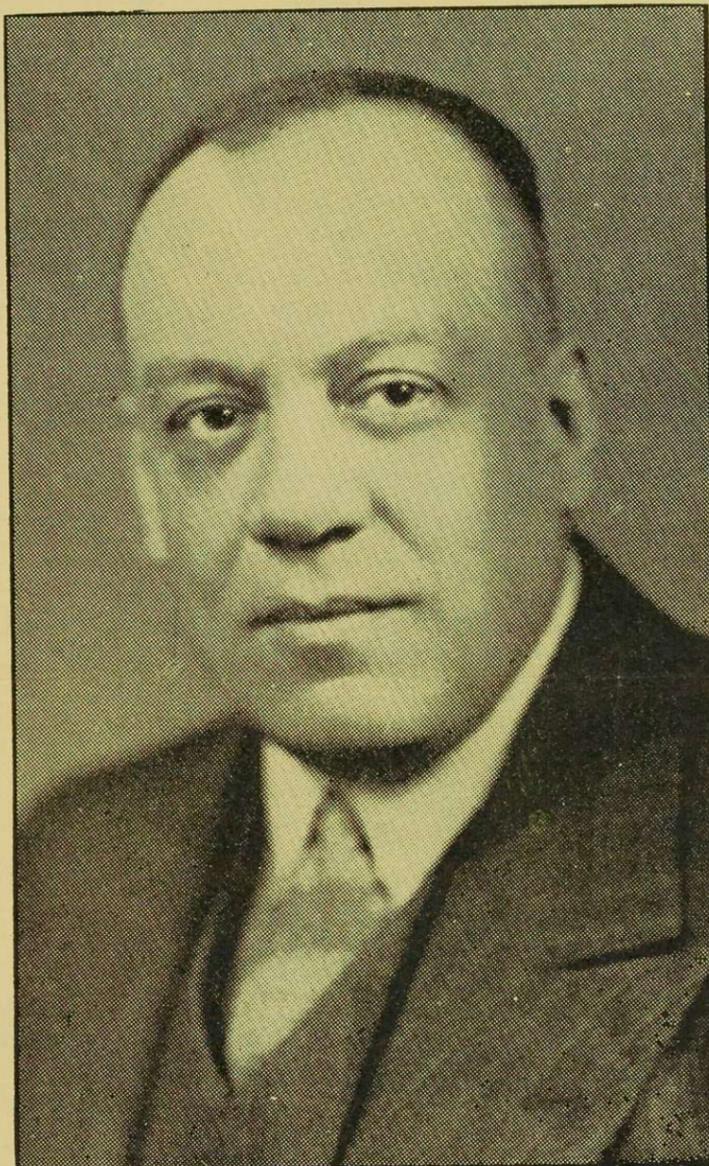
FÊTE

du

TRAVAIL

2 - 3 SEPTEMBRE

1934



1534-1934

**Quatrième
Centenaire**

de la

DÉCOUVERTE

du

CANADA



SON HONNEUR LE MAIRE MONSIEUR CAMILLIEN HOUDE

Le Comité Exécutif

M. le notaire J.-M. SAVIGNAC, président.

MEMBRES: MM. les échevins:

W. S. WELDON — DR ZENON LESAGE — HECTOR DUPUIS — OVIDE TAILLEFER

LE CONSEIL

LEADER — M. l'échevin H.-L. AUGER

MEMBRES: Son Honneur le maire Monsieur Camillien HOUDE; MM. les échevins

- | | | | | |
|-----------------|----------------|-----------------|------------------|----------------|
| H.-L. AUGER | J.-E. DUBREUIL | F. J. HOGAN | L. J. McKENNA | D. ROCHON |
| F. BELANGER | A. DUPERE | H. JARRY | J. MONETTE | J.-M. SAVIGNAC |
| W. H. BIGGAR | H. DUPUIS | T. LACOMBE | J. MOREAU | J. SCHUBERT |
| J.-ALLAN BRAY | A. FILION | A. L'ARCHEVEQUE | T. O'CONNELL | M. SEIGLER |
| J.-H. BRIEN | T. FORTIN | G. S. LAYTON | J.-J.-A. PHARAND | O. TAILLEFER |
| J.-G. CARON | D. P. GILLMOR | F.-J. LEDUC | J.-A. RAYNAULT | L. TREPANIER |
| A.-A. DESROCHES | A.-E. GOYETTE | Z. LESAGE | J.-W. RIEL | WELDON W. S. |

PROGRAMME DE LA FÊTE DU TRAVAIL

FETE RELIGIEUSE — DIMANCHE, le 2 septembre 1934

Manifestation à l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal.

- a) A 2 heures 15, rassemblement sur le premier degré en face de l'Oratoire St-Joseph.
- b) Sermon de M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général des Syndicats C. N. de Montréal.
- c) Salut du Très-Saint-Sacrement en plein air; bénédiction des ouvriers par S. E. Mgr Georges Gauthier.
- d) Cantiques et motets.
- e) O Canada!

FETE CIVIQUE, lundi le 3 septembre à l'ILE SAINTE-HELENE, à 2 heures p.m.

- 1 — Course pour jeunes filles de moins de 7 ans 50 verges
- 2 — Course pour garçonnets de moins de 7 ans 50 verges
- 3 — Course pour fillettes de 7 à 10 ans 75 verges
- 4 — Course pour garçonnets de 7 à 10 ans 75 verges
- 5 — Course pour garçons de 10 à 14 ans 100 verges
- 6 — Course pour filles de 10 à 14 ans 100 verges
- 7 — Course pour garçons de 14 à 16 ans 125 verges
- 8 — Course pour dames et demoiselles 100 verges
- 9 — Course pour hommes, 17 ans et plus 150 verges
- 10 — Course de l'aveugle et du paralytique 50 verges
- 11 — Course aux patates avec cuillères, pour dames et demoiselles 50 verges
- 12 — Briser le pot à fleurs, concours pour hommes.
- 13 — Jeu de l'âne, pour dames et demoiselles.
- 14 — Course pour officiers des syndicats 100 verges
- 15 — "Kicker" en hauteur en laissant un pied à terre
- 16 — Jeu de hasard pour les officiers du Conseil Central.
- 17 — Course pour hommes gras: 200 livres et plus 75 verges
- 18 — Jeu de hasard pour les membres du Comité de la Fête du Travail.

L'Harmonie Syndicale, fanfare des Syndicats Catholiques, donnera, sous la direction de Monsieur le professeur Arthur Pelletier, un concert de morceaux populaires au cours de la fête civique.

Message du Conseil de Construction

Retour sur le passé; coup d'oeil sur l'avenir, voilà il me semble les deux idées qui se présentent tout naturellement à l'esprit à la veille d'une Fête du Travail, puisque, pour tout ouvrier syndiqué, cette fête est comme le centre de sa vie. Et de même que le banquier, l'homme d'affaires profite de la fin d'une année fiscale pour connaître l'état de ses affaires et pour orienter sa marche en avant, ainsi voudrais-je résumer, en quelques mots, ce que nous a apporté l'année qui finit et essayer d'entrevoir les possibilités de l'année qui commence.

Notre année syndicale semble converger vers un centre unique concernant les contrats collectifs. — Lors de notre congrès de novembre 1933, ce projet de loi avait eu la place d'honneur. Par des écrits, des conférences, les esprits avaient été préparés à cette législation et déjà, nous entrevoyions qu'au gouvernement provincial elle recevrait bon accueil. A cause de la passation de la loi de l'Extension juridique des conventions collectives de travail, la dernière session de la législature de cette province aura été, du point de vue ouvrier, une des plus fécondes.

Il n'est pas déjà si loin le temps où des pères de famille devaient travailler pour .10 et .15 sous de l'heure. Les contrats devenant rares, c'était une lutte acharnée entre les différents contracteurs, lutte qui avait comme centre le salaire de la main-d'oeuvre. — Déjà, après à peine un mois d'essai, la loi de l'Extension Juridique a commencé à donner ses preuves. Après quelques hésitations, les employeurs font preuve de bonne volonté. Pour les employeurs consciencieux, c'est un lourd fardeau qui leur est enlevé: celui de la concurrence déloyale sur les salaires et ils voient, protégés par cette loi, l'avenir avec plus de confiance.

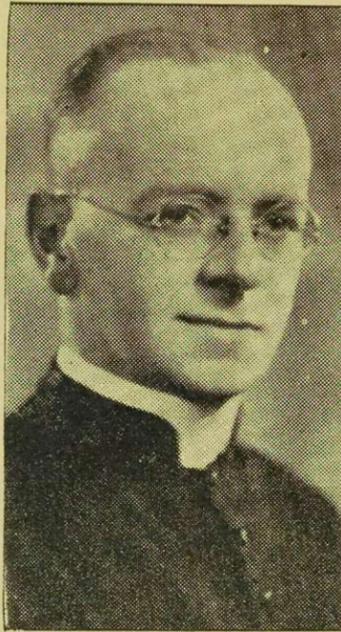
Est-il nécessaire de se rappeler, mes chers amis, le regain de vie apporté par la loi Arcand aux Syndicats de la Construction? Nous avons vu des effectifs se doubler; des syndicats chancelants jusqu'alors jouissent présentement d'une vie florissante; malgré le peu de travail, vous vous êtes repris à espérer; vous avez compris, comme nous, que les salaires de famine avaient vécu et en voyant le réveil économique lent mais réel qui s'opère, vous avez vu, et avec raison, grandir votre foi dans l'avenir.

Où l'avenir nous pouvons nous y fier. A la prochaine législature, quelques amendements à la loi Arcand seront demandés qui rendront cette loi encore plus efficace; peu à peu, les ouvriers comprendront qu'ils doivent s'unir afin de défendre leurs intérêts et dans le but de présenter à nos gouvernants des projets de loi ouvriers perfectionnant, améliorant les conditions de vie de la classe la plus nombreuse de notre ville; celle des travailleurs manuels. J'ai foi en l'avenir, parce que, chaque jour, je vois tomber les barrières qui divisaient employeurs et employés; peu à peu l'employeur comme l'employé commencent à penser que trop longtemps ils se sont considérés comme ennemis; constatant où les a menés le mépris, la haine, l'un de l'autre, ils veulent, par la coopération, par des relations plus cordiales, par de la bonne entente, ils veulent mettre de l'ordre, de l'harmonie entre les classes. Avec de la bonne volonté de part et d'autre ce travail se continuera et s'il est poussé sans relâche, il produira cette merveille que tous les gens bien pensants souhaitent si ardemment de nos jours: le bien-être des humbles et la paix sociale.

Léandre LACOMBE, ptre,

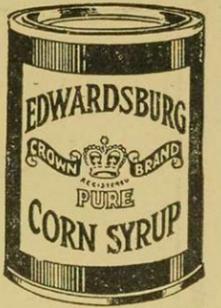
Aumônier des Syndicats

de la Construction.



LEANDRE LACOMBE, ptre,
Aumônier des Syndicats de la
Construction.

Délicieux
Économique
et
Nourrissant
pour la famille



Ce sirop de maïs délicieux, possédant des propriétés nutritives et productrices d'énergie, est un des aliments les plus économiques et les plus appétissants que vous puissiez acheter.

Rien ne peut égaler sa saveur sur des crêpes, sur du pain ou sur des poudings au lieu de la crème.

Les enfants raffolent de sa saveur délicieuse. Il aidera à édifier des corps sains et robustes.

TOUS LES EPICIERS LE VENDENT

SIROP DE MAÏS
EDWARDSBURG
CROWN BRAND

Fabriqué par
The Canada Starch Co. Limited
MONTREAL

La meilleure moutarde

fait les

meilleures marinades

Moutarde

D.S.F.

KEEN



Des enfants en santé
Des parents heureux
Plus de soucis
Un lait pur



Pour acquérir et conserver la santé aux enfants d'aujourd'hui, les hommes canadiens de demain, un lait riche et pur est essentiel.

Nous leur offrons un lait provenant de producteurs choisis ayant des troupeaux sains — un lait protégé par une pasteurisation parfaite et une propreté méticuleuse de tout notre outillage et de nos établissements — sous la surveillance constante de chimistes diplômés. Ces précautions sont un gage de santé pour votre famille.

FRontenac 3121

J. Joubert
LIMITÉE

[Le but que nous poursuivons est la réduction du taux de la mortalité infantile à Montréal]

Message du Président de la Fédération de l'Imprimerie

Il y a quelques années, le métier de l'imprimerie était envié par les travailleurs des autres branches d'industrie, à cause des excellentes conditions de travail dont jouissaient les ouvriers. Si, aujourd'hui, les salaires sont diminués lamentablement, l'on peut dire sans crainte de se tromper que les ouvriers-imprimeurs doivent en porter une large part des responsabilités. Au temps de l'abondance, l'on a cru pouvoir se passer de l'organisation ouvrière. On a négligé d'assister aux assemblées ou l'on a abandonné complètement les rangs de l'union croyant que la prospérité continuerait sans aucun effort de notre part.

Aujourd'hui, notre métier est pratiquement en décadence et des salaires de six, huit, et dix dollars par semaine se payent en plus d'un endroit.

Il serait inutile de rappeler ces vérités s'il n'y avait plus d'espoir de remédier à la situation. Mais la Fête du Travail, il me semble, nous fournit une excellente occasion de dire aux ouvriers-imprimeurs leur devoir envers l'organisation. Que ceux qui ont abandonné les rangs du syndicat sachent que le syndicat n'a pas cessé de travailler à leur cause. Au cours de la dernière année, nous avons obtenu la loi, excellente entre toutes, de l'extension des conventions collectives de travail. Québec a réussi à passer un contrat généralisé en vertu de cette loi. A Montréal, un travail considérable a été fait en ce sens. Si certaines conditions spéciales n'ont pas permis une réalisation aussi rapide de notre projet, il y a lieu quand même de conserver bon espoir.

En plus du contrat de travail, notre Fédération s'est occupée des intérêts du métier en général. Mentionnons entre autres les réclamations qu'elle a faites pour obtenir une hausse du tarif sur les importations d'imprimés, les mattes et les électros portant composition. Les instances faites en vue de faire baisser le prix du timbre pour envoi de circulaires méritent encore l'attention des hommes du métier, puisque cette mesure contribuera à faire augmenter le nombre d'impressions de telles annonces.

Le succès rapide de toutes nos entreprises dépend de l'appui que nous donneront les ouvriers du métier. A l'occasion de la Fête du Travail, qu'on me permette de formuler le voeu que tous les imprimeurs se groupent dans les syndicats de leur métier et travaillent de grand coeur avec nous à faire de l'imprimerie, sinon un art, du moins le plus beau des métiers.

Charles PAQUETTE, Président

Opposition au "One Man Car"

Le Conseil Central a chargé le comité d'organisation des Syndicats catholiques de faire une forte opposition à la généralisation des *one man cars* dans notre ville. Voici en résumé ce que le comité a fait pour cette question-là. En date du 11 mai, il porta une requête au Comité exécutif de la ville lui demandant de faire pression pour que cette sorte de tramways ne soit pas généralisée dans notre ville; 20, en date du 22 mai, une nouvelle lettre de protestation fut adressée à M. Savignac; 30, en date du 16 juin de nouvelles instances étaient encore faites auprès de l'hôtel de ville à ce sujet; 40, le 26 juin, les délégués du Conseil prêtent main-forte au Syndicat du Tramway dans une grande assemblée de protestation au Temple du Travail; 50, le 5 juillet, nous adressons des lettres-circulaires à toutes les principales organisations sociales de la ville, leur exposant les inconvénients du *one man car* et leur demandant leur appui; 60, le 5 juillet, nous adressons

une lettre à M. le juge Victor Cusson, président de la Commission des Tramways, lui exposant l'attitude prise par le Conseil Central et lui demandant son appui pour faire disparaître complètement tout tramway à employé unique dans notre ville; 70, en date du 12 juillet, nous avons adressé au président de la Commission une nouvelle lettre en réponse à la sienne du 10 du même mois et nous l'avons invité à envoyer des représentants à une assemblée publique à l'Académie St-Pierre-Claver, afin d'expliquer l'attitude prise par la Commission; 80, en date du 19 juillet, nous avons demandé l'avis d'un médecin. Il nous a fait réponse que l'emploi du monotram voue la santé et la vie du travailleur à des dangers certains qui ne seront pas lents à se transformer en catastrophes irréparables; 90, le 20 juillet, nous tenons au nom du Conseil une assemblée publique à l'Académie St-Pierre-Claver. Nous demandons, entre autres, que le Comité exécutif per-

mette à la police de Montréal de fournir aux Syndicats et aux journaux des statistiques exactes et complètes des accidents causés par le solotram. Nous avons l'appui de M. l'échevin L'Archevêque, qui "endosse toutes nos protestations"; 100, le 24 juillet, les délégués du Conseil prêtent leur concours à une nouvelle assemblée de protestation organisée par le Syndicat du tramway; 110, Notons qu'une forte publicité a été faite dans les journaux donnant les détails de tous ces événements ainsi que les réponses reçues d'associations diverses. Notre Conseil remercie les journaux qui nous ont donné un inestimable support, ainsi que MM. les échevins qui ont ouvertement appuyé notre cause.

Il ne suffit pas d'être convaincu, il faut convaincre. La bonne presse est un moyen efficace de convaincre les indifférents.

* * *

Dans notre siècle matérialiste le signe du dollar doit suivre immédiatement le signe de la croix.

* * *

Que ferons-nous de nos enfants? Des employés subalternes, des manoeuvres chez nos commerçants, nos industriels et nos financiers de race étrangère si nous n'achetons pas chez nous.

* * *

On a naturellement du respect pour celui qui sait étaler sa puissance. Acquérons la puissance économique en achetant chez nous. Ceux qui nous traitent comme des quantités négligeables trouveront peut-être alors le moyen de nous respecter.

* * *

Un jeune Israélite désirait aller chez le diable. Un chrétien tout scandalisé lui demanda pourquoi.

— Papa, répondit naïvement l'enfant, répète que les affaires sont rendues là.

Croisé



SECRETARIAT — MM. Léonce Girard, secrétaire-général; Osias Filion, président; M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier-général; Alfred Charpentier, secrétaire-archiviste.

Mount Royal Dairies Limited

Lait riche, pasteurisé et homogénéisé — Crème douce, beurre et oeufs frais.

Crème glacée ordinaire et de fantaisie.

AMherst 1151

BISCUITS — BONBONS

La Corporation des Biscuits Viau

Limitée — Montréal

AVEC LES COMPLIMENTS
des

Canadian Industries Limited

1050 Beaver Hall

Avec les compliments de

DAVID & FRERES Limitée

Fabricants de Biscuits de la plus haute qualité

1930, rue Champlain

AMherst 2115

AVEC LES COMPLIMENTS
de

Distiller Corporation Limited

1430 RUE PEEL

MONTREAL

COMPLIMENTS

du

Club de Hockey Canadien Inc.

CE GIN N'EST PAS UN MÉLANGE

... mais est le produit pur et direct de la distillation de grains de choix, et le seul dont l'âge a été garanti depuis des années par le Gouvernement Fédéral.

GIN CANADIEN
AUTHENTIQUE
Melchers
CROIX D'OR

10 onces \$ 1.00
26 onces \$ 2.30
40 onces \$ 3.30

MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
Distillateurs depuis 1898
Distilleries: Berthierville, P.Q. Bureau-Chef: Montréal, P.Q.

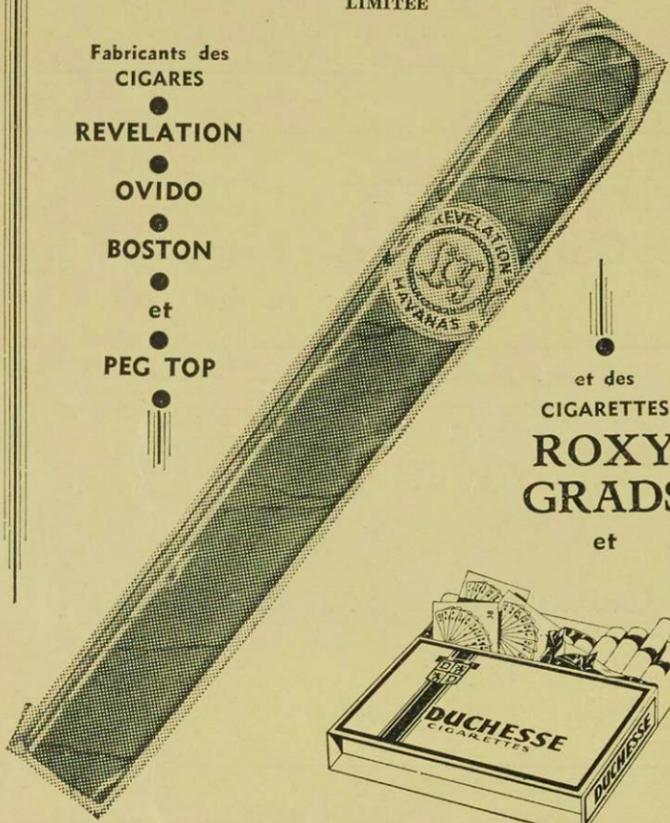


• Avec les compliments de la maison
canadienne et indépendante

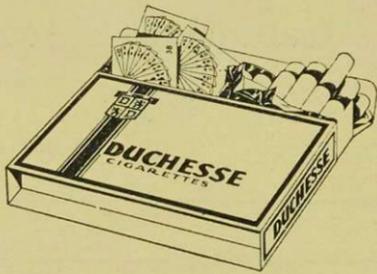
L. O. GROTHÉ

LIMITEE

Fabricants des
CIGARES
●
REVELATION
●
OVIDO
●
BOSTON
●
et
●
PEG TOP



et des
CIGARETTES
**ROXY
GRADS**
et



TABACS A CIGARETTES
ROXY ET DUCHESS
TABAC A PIPE **PONTIAC**

Organisation du patronat catholique en France

La Confédération française des professionnels, qui groupe actuellement quelque 5,000 adhérents appartenant aux professions industrielles, commerciales et libérales, vient de confier à un nouveau comité directeur l'organisation patronale chrétienne dont elle s'occupe depuis une dizaine d'années. Ce comité, nommé le 21 juin 1934, à l'assemblée générale de la Confédération, a élu comme président M. Zamanski et comme vice-présidents MM. Emile Decré et René Moreux.

Le comité a résumé dans une déclaration les directives dont il compte s'inspirer pour la tâche qu'il doit accomplir.

Estimant plus que jamais nécessaire d'assurer le maintien et la propagation des principes du vrai et du juste, il considère que la Confédération a pour but de dégager du patronat français une force organisée qui la pénètre d'esprit chrétien et de justice sociale. Comme second objectif, la Confédération doit s'efforcer d'établir avec les organisations ouvrières des relations qui préparent dans l'étude des problèmes communs, les constructions corporatives de l'avenir. Enfin, elle doit participer au mouvement qui entraîne l'Etat à se reformer et à poursuivre l'application de son programme, qui comporte une intégration dans l'Etat d'organismes représentatifs de la profession.

(Informations Sociales)

Le tramway



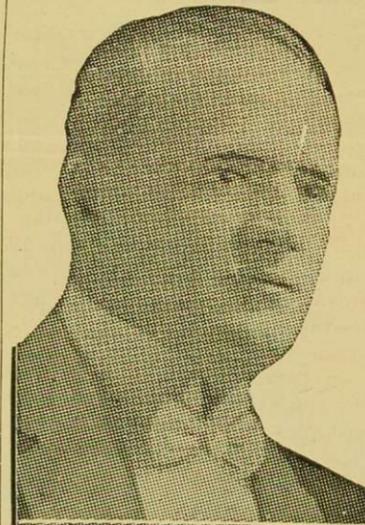
Son Excellence Mgr Andrea Cassulo, délégué apostolique au Canada et à Terre-Neuve, en compagnie du Rév. Père Archambault, S.J., photographié spécialement pour les délégués du Syndicat du Tramway de Montréal, au cours de la semaine d'étude des questions sociales et ouvrières laquelle s'est terminée le 9 août dernier à Vaudreuil. Au premier plan, de gauche à droite: le Rév. Père Archambault et Mgr Andrea Cassulo; en arrière, de gauche à droite: MM. Alcide Boivin, représentant de la division Mont-Royal; Sylvio Laroche, vice-président, et Philippe Girard, secrétaire-archiviste.

Message de la fédération C. N. des travailleurs en chaussure

S'il est un temps où nous devons nous arrêter et repasser ensemble le travail accompli par nos organisations et notre Fédération, c'est bien à la Fête du Travail.

La Fête du Travail des Syndicats Catholiques débute par une manifestation religieuse qui nous offre l'occasion de remercier la Providence des faveurs dont elle nous a comblés au cours de l'année.

Je profite de cette fête pour remercier nos différents syndicats de la chaussure et leurs officiers de la collaboration qu'ils ont donnée à notre Fédération. Leur travail n'a pas été stérile si nous en jugeons par les progrès immenses qu'ont faits nos syndicats au cours de l'année. Aussi devons-nous prendre la résolution de travailler au recrutement encore plus intense des ouvriers. De cette



LOUIS LAROCHE,

président de la Fédération des
travailleurs en fourrure

façon seulement, nous serons forts et nous serons en mesure d'obtenir les demandes que nous faisons dans l'intérêt des ouvriers, en conformité avec les principes de justice et de paix sociale dont s'inspire notre Fédération.

Nous avons signé cette année, un important contrat de travail avec l'Association des Manufacturiers de Chaussures du Canada et l'Association des Manufacturiers de Chaussures de Québec. Ce contrat, nous l'espérons, apportera plus de bonheur au sein de nos familles ouvrières, en stabilisant le travail et les salaires. Je remercie les officiers généraux du mouvement syndical catholique de l'aide qu'ils nous ont donnée en cette circonstance.

Merci aux officiers et directeurs de notre Fédération de Québec, Montréal, St-Germain de Batiscan. L'appui qu'ils nous ont donné au cours des derniers douze mois nous a permis d'augmenter les effectifs de nos syndicats de plusieurs centaines de membres.

J'offre mes remerciements à tous les aumôniers qui nous ont prodigué pendant l'année leur dévouement et leurs conseils.

Demandons à Dieu de les protéger et de conserver longtemps au milieu de nous ces hommes dévoués à la cause des travailleurs.

Puissent nos organisations continuer de grandir. C'est dans l'union et la paix que nous trouverons le bonheur. A l'occasion de notre Fête, disons avec le poète:

Reposons-nous, joyeux confrères,
De nos labeurs, de nos efforts,
Soyons-unis comme nos pères,
Restons unis, nous serons forts.

Louis LAROCHE, Président.

"Plus douce
QUE LA SOIE"
Bière
**MOLSON'S
EXPORT**

Message de l'union des employés-barbiers

A l'occasion de la Fête du Travail, je me dois de prendre un premier contact avec les employés-barbiers de la ville de Montréal par la voie de la "Vie Syndicale".

Nous avons dans l'espace de quelques mois réussi à jeter les bases d'une organisation solide des employés-barbiers dans Montréal. Je dois à ce sujet des remerciements sincères tout particulièrement au secrétaire-général des Syndicats Catholiques de Montréal, Monsieur Léonce Girard, à Monsieur René Bénard, président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, et aux journaux de notre ville qui nous ont donné une collaboration bien précieuse dans notre travail d'organisation.

Notre union est encore jeune, mais sa base est solide et offre une garantie sérieuse de survivance. Animée des principes de justice et de charité, notre organisation travaillera, non pas à la lutte des classes, mais à la collaboration des ouvriers et des patrons. Son premier objectif est de signer un contrat collectif de travail qui devra être généralisé en vertu de la loi des conventions collectives.

Nous tenons à ce que notre métier redevienne un art. C'est en appliquant nos membres à l'étude que nous parviendrons à cette fin. C'est pourquoi nous recommandons aux employés-barbiers de suivre assidûment les cours d'hygiène de l'Université de Montréal.

Les maîtres-barbiers doivent être félicités de l'initiative qu'ils ont prise de rendre la licence obligatoire dans le métier. Il y a longtemps que cette licence devrait exister. Nous préconisons cette même mesure et nous assurons les patrons de notre entière collaboration.

A l'occasion de la Fête du Travail, je demande à tous les ouvriers de notre métier de se faire fervents propagandistes auprès de leurs confrères de travail. Qu'on se rappelle que seule une union solide saura porter remède à la situation présente.

J.-E. LAFORCE, Président.

Le Havre de Montréal

Un exemple frappant d'efficacité et d'économie

Le Port de Montréal est pourvu de facilités de premier ordre pour le chargement et le déchargement rapides de cargaisons de toute catégorie.

L'équipement du Havre comprend des hangars de transit, des élévateurs à grain, des galeries convoyeuses, un entrepôt frigorifique, soixante-dix milles de voie ferrée électrique, des remorqueurs, des chalands, des dragues, des grues flottantes et locomobiles, des bureaux, des usines électriques, des ateliers mécaniques, des chantiers maritimes, des ateliers de locomotives, des ateliers de bouilloires, etc.

LES COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTREAL

John C. Newman, Président
Lt.-Col. H. J. Trihey, C. R.
Alphonse Raymond

Bureau d'examineurs

Dans la construction, le contrat intervenu avec le *Builders' Exchange* a été sanctionné par le lieutenant-gouverneur en conseil et est en force pour Montréal et les comtés environnants depuis le 21 juillet. C'est dire que nos syndicats de la construction doivent déployer présentement un travail presque surhumain. Chacun d'entre eux a formé son bureau d'examineurs qui a charge de faire passer les examens et de distribuer les cartes d'identité et de compétence. Chaque soir, plusieurs de ces comités siègent à notre édifice, et c'est par centaines que les ouvriers se présentent pour obtenir ces certificats qui leur permettent de gagner les salaires fixés au contrat.

Le comité conjoint formé des représentants des organisations ouvrières et les représentants de la Chambre de Commerce sera organisé d'ici quelques jours. Ce comité aura aussi son bureau d'examineurs et travaillera de concert avec les organisations ouvrières à assurer le respect intégral de la loi.

Pour vos yeux voyez

PHANEUF & MESSIER
OPTOMETRISTES-OPTICIENS

1767, rue St-Denis - HA. 5544

Ecole Technique de Montréal

200, RUE SHERBROOKE OUEST

COURS DU JOUR

Entrée le 4 septembre

Cours Technique. — Quatre années d'études. Enseignement théorique et manuel. Laboratoires et ateliers des mieux outillés. Admission: diplôme de 8e année.

Cours des Métiers. — Deux ou trois années d'études. S'adresse aux jeunes gens qui désirent se préparer à l'exercice d'un métier. Admission: Certificat de 6e année.

Cours d'apprentissage. — Trois années d'études pour les jeunes gens désirant se spécialiser en typographie. Admission: diplôme de 8e année.

Cours spéciaux. — Cours complet de mécanique et d'électricité d'automobile. Cours théorique et pratique. Plus de 40 modèles différents de moteurs.

COURS DU SOIR

Réouverture le 2 octobre

Preparant aux carrières industrielles les plus diverses. Enseignement théorique et pratique. Laboratoire et ateliers. L'Ecole décerne des certificats d'aptitude professionnelle aux élèves qui suivent une série de cours se rapportant à leur spécialité.

Mathématiques appliquées.
Chimie industrielle.
Electricité théorique.
Electricité (ateliers).
Radio (théorie).
Radio (pratique).
Dessin industriel (tout genre).
Plomberie et chauffage (théorie).
Plomberie (ateliers).

Ferblanterie (ateliers).
Ferblanterie (théorie).
Ajustage (théorie et pratique).
Conversation française.
Forge (ateliers).
Fonderie (ateliers).
Ingénieur stationnaire.
Peinture d'enseignes.
Menuiserie (ateliers).
Charpente (ateliers).

Modèlerie (ateliers).
Construction et lecture des plans.
Estimation en construction.
Tracé en menuiserie et construction.
Soudure autogène.
Conversation anglaise.
Soudure électrique.

Automobile (mécanique et électricité).
Aéronautique.
Moteurs d'aviation.
Imprimerie (composition).
Imprimerie (presses).
Tracé du meuble.
Composition du meuble.
Ebénisterie pratique.

L'Ecole recevra les inscriptions le soir seulement à partir du 18 septembre, de 7 h. 30 à 9 h. p.m. (lundi et samedi exceptés). Pour tous renseignements, prospectus, etc., s'adresser au Secrétariat.

NOUVELLE CONVENTION GÉNÉRALISÉE

Aux Trois-Rivières
Salaire de 70 sous l'heure

Article: Gazette Officielle,
page 3518

Avis est donné par l'honorable Monsieur C.-J. Arcand, Ministre du Travail, que l'Union Nationale Catholique des Briqueteurs, Plâtriers et Maçons, Inc., des Trois-Rivières, a présenté, ce jour, une requête à l'effet que la convention collective de travail, intervenue entre:

D'une part:

MM. Duval & Veilleux, Moïse P. Caron, Armand Turcotte, Alfred Bouchard, Richard Conneville, Valère Garceau, Victor Benoît, Walter Chamberland, Jos. Gauthier, Noé Vanasse et M. Thomas Vanasse, tous entrepreneurs briqueteurs, plâtriers et maçons de la Cité et du district des Trois-Rivières.

et d'autre part:

L'Union Nationale Catholique des Briqueteurs, Plâtriers et Maçons, Inc., soit rendue obligatoire pour les salariés et les employeurs du métier visé, suivant les conditions ci-après:

1. Le mot "compagnon" signifie et comprend tout ouvrier briqueteur, plâtrier ou maçon qui aura obtenu du bureau des Examineurs formé par le Comité conjoint, en vertu du paragraphe 2 de l'article 7 de la Loi des conventions collectives de travail, un certificat de qualification lui donnant droit au salaire régulier, déterminé à l'article 2 de cette requête.

2. Les taux de salaires seront les suivants:

Métiers	Salaires horaires
Briqueteurs, compagnon . . .	\$0.70
Plâtriers compagnon70
Maçons, compagnon70

3. La durée du travail sera conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel No 1496 du 12 juillet 1933, en exécution de la Loi relative à la limitation des heures de travail (23 Geo. V, chap. 40); il n'y aura pas de travail les dimanches, les fêtes d'obligation, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, le Vendredi Saint et le jour de la Fête du Travail.

4. Le travail supplémentaire sera payé à raison de salaire et demi; les frais de déplacement et le temps du voyage seront à la charge des entrepreneurs, dans le cas de travaux exécutés hors des villes. Cependant, dans un tel cas, le taux de salaire et demi n'est pas payable durant le temps du voyage.

5. La juridiction territoriale pour fins d'application de la présente convention comprend les comtés de: Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Lavolette, Champlain, Yamaska, Nicolet et Trois-Rivières.

6. La présente convention est en vigueur à compter du 15 septembre 1934, au 15 septembre 1935; elle se renouvellera automatiquement chaque année, à moins que l'une des parties contractantes n'ait notifié l'autre partie de son intention de la faire modifier ou de l'abroger, 30 jours avant l'expiration de ce délai.

Durant les trente jours à compter de la publication de cet avis, l'honorable Ministre du Travail recevra les objections que les intéressés peuvent désirer formuler contre la demande contenue dans la présente requête.

Québec, 18 août 1934.

GERARD TREMBLAY,
4943-o Sous-Ministre.

"L'épée, la croix, la charrue ont fait du peuple canadien-français, isolé et abandonné à ses propres forces, le plus grand phénomène historique de notre siècle". (Chapleau).

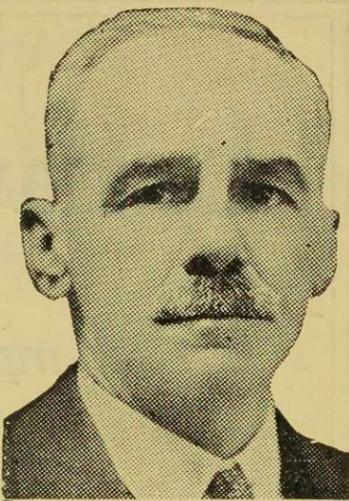
En 1931, les citoyens représentaient 63 pour cent de la population contre 48 pour cent en 1911. Il y a vingt ans nos cultivateurs pouvaient écouler leurs produits. Aujourd'hui que leur nombre a diminué et que leurs consommateurs naturels sont plus nombreux, ils doivent chercher des débouchés en dehors du pays. Pratiquons l'achat chez nous et cette anomalie disparaîtra. Nos cultivateurs feront de l'argent et le général Hornby pourra difficilement acheter les terres pour exécuter son projet de colonisation.

* * *

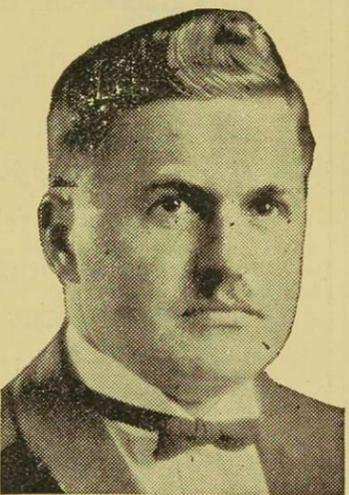
Nous devons à la presse jaune, la presse à sensation, la presse aux meurtres et aux accidents, l'apathie que tous et chacun de nous regrettent. Malgré tout personne ne pense à recourir à l'antidote de la bonne presse, même s'il se croit obligé de digérer tous les chiens écrasés de la journée et d'admirer tous les jumeaux du Nouveau-Continent.

* * *

Nos compatriotes de langues différentes encouragent notre forte natalité. Ils estiment déjà l'augmentation de leurs ventes chez nous. Ils sont assurés de leur propre marché et s'organisent pour s'emparer de ce qu'ils n'ont pu atteindre chez nous. Ils ont raison et nous l'admettons tous. Pourquoi ne pas suivre leur exemple?



HON. C.-J. ARCAND
Ministre du Travail



M. GÉRARD TREMBLAY
Sous-Ministre du Travail

WAGES SETTLEMENT IN TROIS-RIVIÈRES

Seventy cents per hour for
bricklayers, plasterers
and masons

Article: Quebec Official Gazette
Page 3518

Notice is given by the Honourable Mr. C. J. Arcand, Minister of Labour, that L'Union Nationale Catholique des Briqueteurs-Plâtriers et Maçons, Inc., of Trois-Rivières, has presented this day a request to the effect that the collective Labour Agreement, entered into between:

On the one part:

Messrs. Duval & Veilleux, Moïse P. Caron, Armand Turcotte, Alfred Bouchard, Richard Conneville Valère Garceau, Victor Benoît Walter Chamberland, Jos. Gauthier, Noé Vanasse and Mr. Thomas Vanasse, all contractors in bricklaying, plastering and masonry of the City and district of Trois-Rivières;

and on the other part:

L'Union Nationale Catholique des Briqueteurs-Plâtriers et Maçons, Inc., be rendered obligatory for the employees and employers of the trade concerned, according to the following conditions:

1. The word "journeymen" signifies and comprises any bricklayer, plasterer or mason who has obtained from the Board of Examiners formed by the joint Committee in virtue of paragraph 2 of article 7 of the Collective Labour Agreement Act, a certificate of competency, entitling him to the regular wage, determined in article 2 of this request.

2. The rate of wages to be the following:

Trades	Wages per hour
Bricklayers, journeymen . . .	\$0.70
Plasterers, journeymen70
Masons, journeymen70

Bricklayers, journeymen . . . \$0.70
Plasterers, journeymen70
Masons, journeymen70

3. The hours of labour shall conform with the provisions of the Order in Council No. 1496, of July 12, 1933, for the putting into force of the Act respecting the limit of working hours (23 Geo. V, Chap. 40). No work shall be carried on on Sundays, holidays of obligation, the feast of Saint-Jean-Baptiste, Good Friday and Labour Day.

4. Time and a half will be paid for overtime; the costs for travelling and the time of travel will be at the expense of the contractors, in the case of work carried on outside the towns. However, in any such case, time and a half will not be paid during the trip.

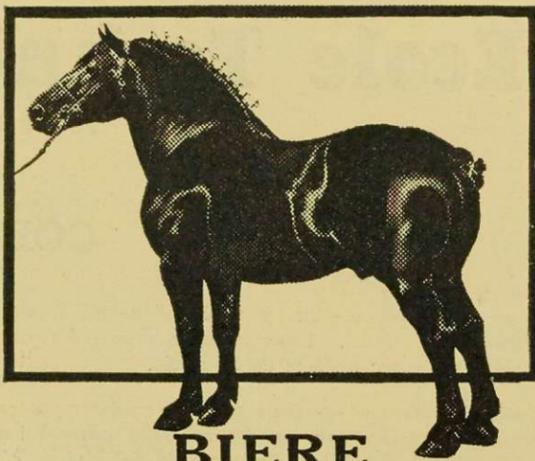
5. The territorial jurisdiction for the application of the present agreement comprises the counties of: Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Lavolette, Champlain, Yamaska, Nicolet and Trois-Rivières.

6. The present agreement shall be in force from the 15th of September, 1934, to the 15th of September, 1935; it shall renew itself automatically each year, unless one of the contracting parties notifies the other party of his intention of having the same amended or revoked, 30 days before the expiration of the said delay.

During the thirty days after the publication of the said notice, the Honourable Minister of Labour shall receive objections which interested parties may desire to make against the application contained in the present request.

Québec, August 18, 1934.

GERARD TREMBLAY,
4944 Deputy Minister.



BIERE
BLACK HORSE
DAWES